



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

Aux habitant-e-s de la Commune
de Bourg-en-Lavaux

Cully, le 7 septembre 2026

Cartons aux écopoints – communication de la Municipalité

Mesdames, Messieurs,

Dès aujourd'hui, vous pouvez à nouveau déposer vos cartons dans les conteneurs à papier et carton des écopoints de la commune.

Nous rappelons la seule règle impérative : **découpez vos cartons en petits morceaux avant de les glisser dans l'ouverture**. Un morceau doit passer tout seul, sans que vous ayez besoin de forcer. Si vous devez pousser, le morceau est trop grand : reprenez-le et découpez-le encore.

Pourquoi les cartons avaient été retirés des écopoints

De nombreuses personnes déposaient des cartons entiers. Ces cartons se coincent dans l'ouverture ou se déplient à l'intérieur du conteneur. Le conteneur se bloque et paraît plein alors qu'il ne l'est pas. Les personnes suivantes posent alors leurs déchets par terre, à côté du conteneur. La Municipalité s'est retrouvée face à une augmentation importante des déchets sur la voie publique.

Les écopoints n'ont pas de système de compactage : rien n'écrase les cartons à l'intérieur. Un seul carton entier suffit donc à bloquer un conteneur. La Municipalité a choisi d'agir sur l'installation : **les ouvertures des conteneurs vont être rétrécies**. Un carton entier ne pourra plus y entrer. Seuls les cartons découpés passeront.

Déchets déposés au sol : contrôles renforcés et amendes

Il est interdit de déposer des déchets à côté des conteneurs, **dans tous les cas, même si le conteneur est plein**. Un déchet posé au sol est un dépôt sauvage. Il est puni d'une amende.

Si un conteneur est plein, ne laissez rien par terre. Vous pouvez :

- utiliser un autre écopoint : la commune en compte huit ;
- ou vous rendre dans l'une des deux déchèteries.

Pour rappel, les conteneurs sont vidés deux fois par semaine et leur volume est largement suffisant lorsque les cartons sont découpés.



LAVAUUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Les installations de collecte sur la commune

Pour rappel, la commune met à disposition trois systèmes complémentaires :

- le ramassage au porte-à-porte (ordures ménagères et déchets compostables)
Nb : le parcours des engins de récolte est maximisé. Il est naturellement dépendant des configurations locales qui peuvent être restrictives (route en impasse, pentue, étroite, privée, etc) ;
- les points de collecte (ordures ménagères, papier, verre, alu/fer blanc et PET) au nombre de huit ;
- deux déchèteries, soit celle du chemin de Champaflon à Cully ainsi que celle des Gavardes à Savigny.

Horaires de collecte des déchets sur le territoire communal

Nous vous rappelons les horaires à respecter :

Porte-à-porte

Lundi	déchets compostables
Mardi	déchets incinérables en sacs taxés

Points de collecte

Lundi-vendredi	07h00-19h00
Samedi	08h00-17h00
Dimanche	interdiction de déposer vos déchets

Déchèterie communale de Cully

Mardi	08h00-12h00 et 14h00-18h00
Mercredi	14h00-18h00 (octobre à mars) et 14h00-19h00 (avril à septembre)
Jeudi	14h00-18h00
Samedi	08h00-14h00

Déchèterie des Gavardes à Savigny (carte d'accès gratuite à se procurer auprès de l'administration communale de Bourg-en-Lavaux)

Mardi	09h00-11h30 et 13h00-17h00
Jeudi	07h15-11h30 et 13h00-19h00
Samedi	08h00-14h00

Merci de votre collaboration. La propreté des écopoints dépend du geste de chacune et de chacun.

La Municipalité